

Filière: Architecture



Sigle: ARCPAY

Option: Architecture du paysage et aménagement du paysage

Niveau : Licence (Bachelor)

Prérequis : BAC scientifique ou niveau équivalent

Débouchés :

Si vous décidez de commencer votre carrière après avoir obtenu le diplôme de bachelor, des perspectives s'ouvriront dans les métiers d'architecture et de planification ainsi que dans la construction et la planification environnementale.

Description

Le programme interdisciplinaire de licence en architecture du paysage et en planification du paysage est consacré à l'interprétation, au développement et à la conception du paysage. Il se concentre principalement sur les espaces ouverts dans les zones peuplées.

À cette fin, le cours enseigne les sciences sociales, les sciences culturelles, les sciences naturelles et les compétences en ingénierie. L'architecture paysagère se concentre sur la conception, tandis que l'aménagement paysager se concentre sur les aspects de planification. Afin de répondre aux exigences complexes de la discipline, le programme d'études combine les deux piliers - et permet en même temps une première spécialisation.

Compétences spécifiques

La licence interdisciplinaire d'architecture du paysage et d'aménagement paysager est consacrée à l'interprétation, au développement et à la conception du paysage.

Qualité et compétences :

En tant que diplômé, vous serez en mesure de travailler de manière autonome sur des tâches liées à la conception d'espaces ouverts, à l'aménagement du paysage et à la protection de la nature. Sur la base de vos connaissances spécialisées, vous choisirez et appliquerez des méthodes appropriées d'analyse, d'évaluation, de conception et de planification. Selon le domaine d'études choisi, vous disposerez également de compétences spécialisées et méthodologiques supplémentaires. Vous serez en mesure d'élaborer des solutions de conception pour des problèmes complexes et de les étudier du point de vue de leur faisabilité structurelle. Vous vous êtes également spécialisé dans la formulation de rapports d'expertise sur l'état et les objectifs de développement des paysages dans des plans et des textes.

Dans votre travail, vous vous appuyez sur une solide connaissance des techniques de construction et de l'utilisation des plantes, de la botanique et de l'écologie, de l'histoire de l'art des jardins et des idées paysagères, de la conception et de la CAO, ainsi que de la théorie, des instruments et du droit de la planification. En fonction de votre choix d'études, vous disposerez également de compétences et de connaissances en architecture et en urbanisme, ainsi qu'en pédologie et en aménagement du territoire.

Quelle que soit la spécialisation, vous exercerez vos compétences en matière de planification en tenant compte des contextes sociaux, historiques et écologiques. Vous aurez également acquis une compréhension de base des questions relatives aux sciences naturelles et culturelles.